

DELIBERATION
SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 25 JUN 2020

Nombre de Conseillers : 45
En exercice : 45
Présents : 43
Pouvoirs : 2
Votants : 45

Date de convocation du Conseil Communautaire :
Le 18/06/2020

Le 25 Juin 2020, le Conseil de la Communauté de Communes DOMBES SAONE VALLEE, régulièrement convoqué en séance publique, s'est réuni sous la présidence de M. Marc PECHOUX au gymnase du Collège Jean Compagnon à Reyrieux.

Présents : Didier ALBAN, Gabriel AUMONIER, Marcel BABAD, Cécile BAUDOUX, Emilie BERTHOLON, Stéphane BERTHOMIEU, Ingrid BESSON, Fabien BIHLER, Carole BONTEMPS-HESDIN, Laëtitia BORDELIER, Emmanuelle CARGNELLI, Jean-François CHANTELOUBE, Patrick CHARRONDIERE, Armand CHAUMONT, Anne-Marie DEGUEURCE, Carole DEMANGE, Daniel DOMPOINT, Nicole DUGELAY, Jean-Jacques DUMONT, Yves DUMOULIN, Christine FORNES, Gilles GARNIER, Bernard GRISON, Vincent LAUTIER, Charlotte LEGEAY, Amina LEGHNIDER, Gaëlle LICHTLE, Corinne MARTIN GAJAC, Patrick NABETH, Michèle NUGUET, Richard PACCAUD, Stéphanie PALLIER, Marc PECHOUX, Sylvie PERMEZEL, Pierre PERNET, Delphine PICHOURON, David POMMIER, Gérard PORRETTI, Bernard REY, Richard SIMMINI, Nathalie TISSERAND, Frédéric VALLOS, Catherine VIGNON.

Absents excusés : Brigitte KLEIN (Pouvoir Gilles GARNIER), Jacques CORMORECHE (Pouvoir Gaëlle LICHTLE).

Secrétaire de séance : Didier ALBAN.

OBJET : CULTURE-PATRIMOINE – Avenant pour prolonger la convention avec l'association Les Passeurs

M. Yves DUMOULIN, Vice-Président en charge de la Culture et de l'Economie, rappelle que le cinéma La Passerelle est géré par l'association Les Passeurs dans le cadre d'une convention. Cette convention arrive à échéance le 20 mai 2020.

Du fait de la crise sanitaire actuelle, il est proposé de signer un avenant prolongeant la durée de cette convention jusqu'au 31 décembre 2020.

Le projet d'avenant est joint en annexe de la délibération.

Vu l'avis favorable du Bureau réuni le 15/06/2020.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- ✓ **DE VOTER** pour la prolongation de la convention jusqu'au 31 décembre 2020 ;
- ✓ **D'AUTORISER** le Président à signer l'avenant correspondant.

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture le :
N° récépissé télétransmission : 001-200042497-20200625-2020C51-CP
Affichage le :

29 JUIN 2020

29 JUIN 2020

A Trévoux, le 25/06/2020

Le Président,
Marc PECHOUX

